



L'association ALFA3A a lancé en mars 2010 une ambitieuse étude sur la pauvreté et la précarité dans le département de l'Ain. Les objectifs de l'étude étaient :

- d'approfondir la connaissance de la pauvreté dans le département de l'Ain ;
- de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux socio-territoriaux de la pauvreté ;
- de fournir des outils d'aide à la décision à destination des acteurs du développement social et territorial.

L'étude a été confiée à Emmanuelle Bonerandi-Richard, maître de conférences en géographie à l'École normale supérieure de Lyon.

De mars à octobre 2010, le travail a été organisé en 3 phases :

- la réalisation d'un diagnostic socio-territorial de la pauvreté dans l'Ain à partir d'un travail d'analyse spatiale mené à l'échelle du département et des 42 cantons qui le composent ;
- la tenue de trois tables rondes réunissant, d'avril à juin, 37 personnes, institutionnels et associatifs sur les thèmes : « être pauvre dans l'Ain », « quelle(s) place(s) pour les précaires dans la société ? », « quel(s) projet(s) construisent les populations pauvres ? » ;
- la conduite d'une enquête par questionnaire sur la pauvreté et la précarité auprès des 419 maires du département de l'Ain en juin et juillet.

L'étude a été accompagnée par un comité de pilotage composé de représentants d'ALFA3A, de la CAF de Bourg-en-Bresse, de la CPAM, de la Direction départementale de la cohésion sociale, de la DGA Solidarité du Conseil général de l'Ain, de la MSA et du Réseau Alerte.

1. L'Ain : un département attractif touché par la crise

Si le département de l'Ain connaît un taux de pauvreté relativement faible (10,3 % en 2007, dernières données disponibles) comparé aux niveaux régional (11,6 %) et surtout national (13,4 %), il se distingue par un niveau de vie médian relativement faible (8905 euros/an) et par une intensité élevée de la pauvreté (18,3 %) qui le situe au 2^e rang régional.

Dans l'Ain, comme ailleurs, ce sont les familles monoparentales qui sont les premières touchées par la pauvreté monétaire : un quart des familles monoparentales de l'Ain vit en dessous du seuil de pauvreté en 2007. Les jeunes de moins de 30 ans constituent le type de ménages le plus touché avec un taux de pauvreté qui atteint 13 % en 2007 (10,3 % pour l'ensemble de la population départementale). Celui des ménages de 75 ans et plus est légèrement supérieur dans l'Ain (10 % en 2007) qu'en Rhône-Alpes (9,2 %).

Entre 2000 et 2009¹, le nombre de personnes couvertes par un minima social a augmenté de 40,7 % (de 14401 à 20261) et celui des personnes à bas revenus couvertes par une allocation de la

Caf de 40,8 % (de 36214 à 50991), alors que la population totale du département a augmenté de 9,9 %. Ces chiffres témoignent d'une augmentation importante de la précarité.

La composition des allocataires par minima sociaux s'est modifiée en une décennie. La population allocataire du minimum vieillesse (ASV devenue ASPA) a été divisée par plus de 2 entre 1995 et 2008 (de 6622 à 2949), essentiellement en raison d'une meilleure couverture des personnes durant leur vie active (notamment les épouses dans les ménages de professions indépendantes). Les allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) ont progressé de 64 %. Les allocataires de l'ASS ont également progressé, notamment depuis le début des années 2000, passant de 1061 en 2000 à 1510 en 2008, soit une augmentation de 42,3 %, sans compter les conséquences de la crise économique de 2008.

Pauvreté, exclusion et inclusion sociale d'après l'Union européenne

« Une personne est considérée comme vivant dans la pauvreté si son revenu et ses ressources sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable pour la société dans laquelle elle vit. En raison de la pauvreté, cette personne peut se trouver défavorisée de multiples manières : chômage, faible revenu, inconfort du logement, soins de santé inadéquats et obstacles à son accès à l'apprentissage tout au long de la vie, à la culture, au sport et aux loisirs. Elle est souvent marginalisée et exclue de la participation aux activités (économiques, sociales et culturelles) qui sont la norme pour les autres personnes, et son accès aux droits fondamentaux (tels

que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) peut être restreint. »

Source : Commission européenne, (2004), Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, Office des publications de la Communauté européenne, Luxembourg

¹ Données du Recensement général de la population 1999 pour 2000 et 2007 pour 2009.

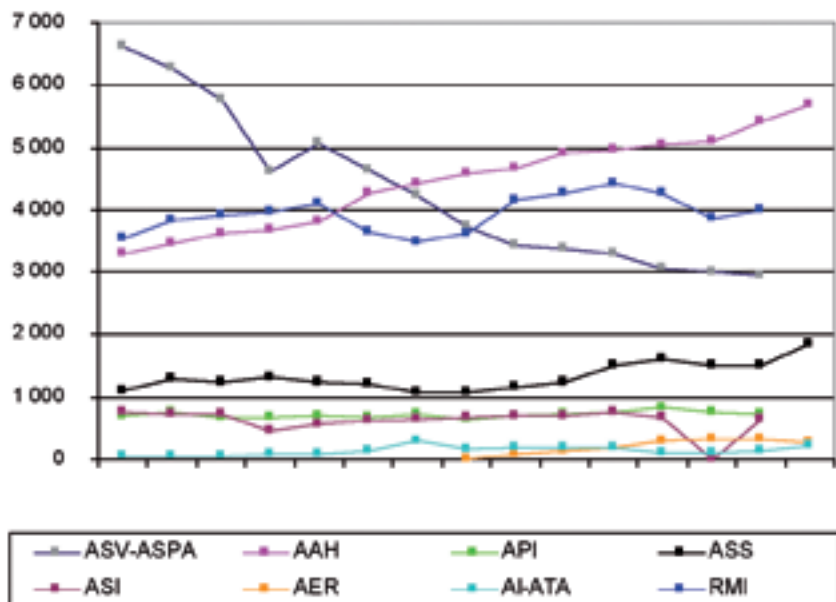


Évolution des allocataires de minima sociaux dans l'Ain de 1995 à 2009

Le département de l'Ain enregistre un des taux de chômage les plus faibles de France: 7,5 % au 1^{er} trimestre 2010 (10^e rang national par ordre croissant) contre une moyenne régionale de 8,9 % et une moyenne nationale de 9,1 % ². Cependant, les effets de la crise économique sont sensibles. En juin 2010, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A³ est de 18082. Le taux de chômage n'était que de 4,6 % au 1^{er} trimestre 2008!

Source: Cnamts, CNAF, MSA, DREES, Unédic, FSV, CNAV, CDC

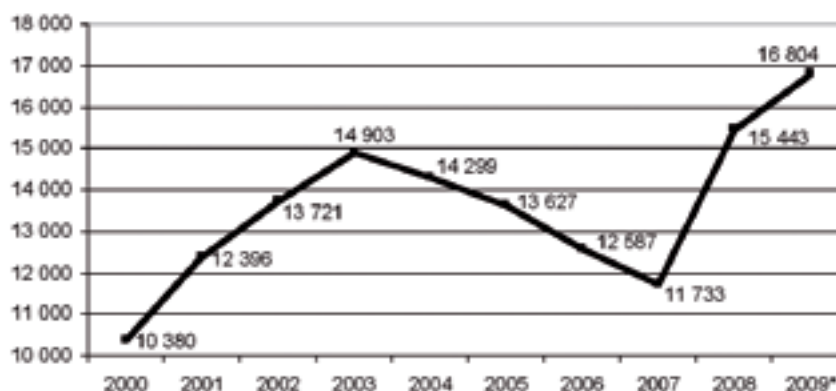
Données provisoires pour ASS, AER et AI-ATA en 2009, sinon données définitives, mises à jour en février 2010.



Évolution du nombre de DEFM de catégorie 1 dans le département de l'Ain de 2000 à 2009 (au 31/12 de l'année)

Entre juin et décembre 2009⁴, le nombre de bénéficiaires du RSA est passé de 6951 à 8575 personnes (de 4648 à 5223 pour le RSA socle).

* 2009 : données au 31/01/2009
Source : Pôle Emploi, 2010



² Source: INSEE – taux de chômage localisés, en données corrigées des variations saisonnières, France métropolitaine.

³ DEFM catégorie A = demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (source: Pôle Emploi).

⁴ Depuis juin 2009, il n'y a pas eu d'actualisation des données trimestrielles du RSA sur le site du ministère du Travail et des Affaires sociales.

2. Territoires de pauvreté et de précarité dans l'Ain

Profils territoriaux de précarité

La précarité ne se caractérise pas de la même façon sur l'ensemble des territoires. Afin d'appréhender cette diversité, une analyse spatiale a été conduite à l'aide d'une batterie de 20 indicateurs statistiques concernant notamment le chômage, les minima sociaux, les revenus et le logement. Six types de cantons, selon l'intensité et la nature de la précarité, se dégagent de l'analyse :

La précarité urbaine intense (en rouge sur la carte) regroupe les deux cantons-villes de Bourg-en-Bresse et d'Oyonnax, caractérisés par les taux de chômage, les taux de précarité et de bas revenus les plus élevés du département. L'inégalité entre les ménages fiscaux est importante. Le ratio population jeune (moins de 15 ans) population âgée (65 ans et plus) est très faible, signe d'un manque de vitalité démographique confirmé par la baisse de population entre 1999 et 2006.

La précarité élevée des petites villes (en orange sur la carte) concerne les cinq cantons de Bellegarde-sur-Valserine, Ambérieu-en-Bugey, Nantua et les deux cantons d'Oyonnax Nord et Sud. La précarité est particulièrement marquée par un taux de chômage élevé, notamment pour les femmes. L'ensemble des indicateurs Caf y est supérieur à la moyenne départementale, mais inférieur à ceux enregistrés à Bourg-en-Bresse et à Oyonnax. La part des logements sociaux est significative (23,2 % de l'ensemble des résidences principales), mais largement inférieure à celle enregistrée dans les deux principales agglomérations du département (36,4 %).

Un troisième groupe (en vert foncé sur la carte) concerne la **précarité rurale** concentrée sur cinq cantons du Bugey

(Saint-Rambert-en-Bugey, Belley, Seyssel, Champagne-en-Valromey et Virieu-le-Grand). Ils enregistrent le 2^e taux d'allocataires des minima sociaux du département (20,4 %) avec une domination de l'allocation adultes handicapés. Si l'indice de Gini y est relativement faible, preuve d'une inégalité moyenne limitée, les ménages fiscaux sont faiblement imposés. Pour 16,4 % des allocataires Caf, les prestations Caf représentent 80 à 100 % des ressources déclarées (2^e rang départemental). Le rapport démographique « moins de 15 ans/65 ans et plus » est le plus bas avec autant de personnes âgées que de jeunes de moins. Le vieillissement constitue un enjeu important.

Les trois cantons du **Pays de Gex** (Gex, Ferney-Voltaire et Collonges) constituent une classe spécifique (en violet sur la carte) essentiellement marquée par l'importance des revenus salariaux dans les revenus fiscaux déclarés, par de faibles taux de chômage et une population relativement jeune (2,2 fois plus de moins de 15 ans que de 65 ans et plus). Mais l'inégalité des revenus fiscaux déclarés est forte, le taux de couverture RSA parmi les bénéficiaires des minima sociaux est le plus élevé du département (69,5 % contre 61,2 %) et le taux de familles monoparentales à bas revenus Caf est le second du département (30 % contre 27,3 %).

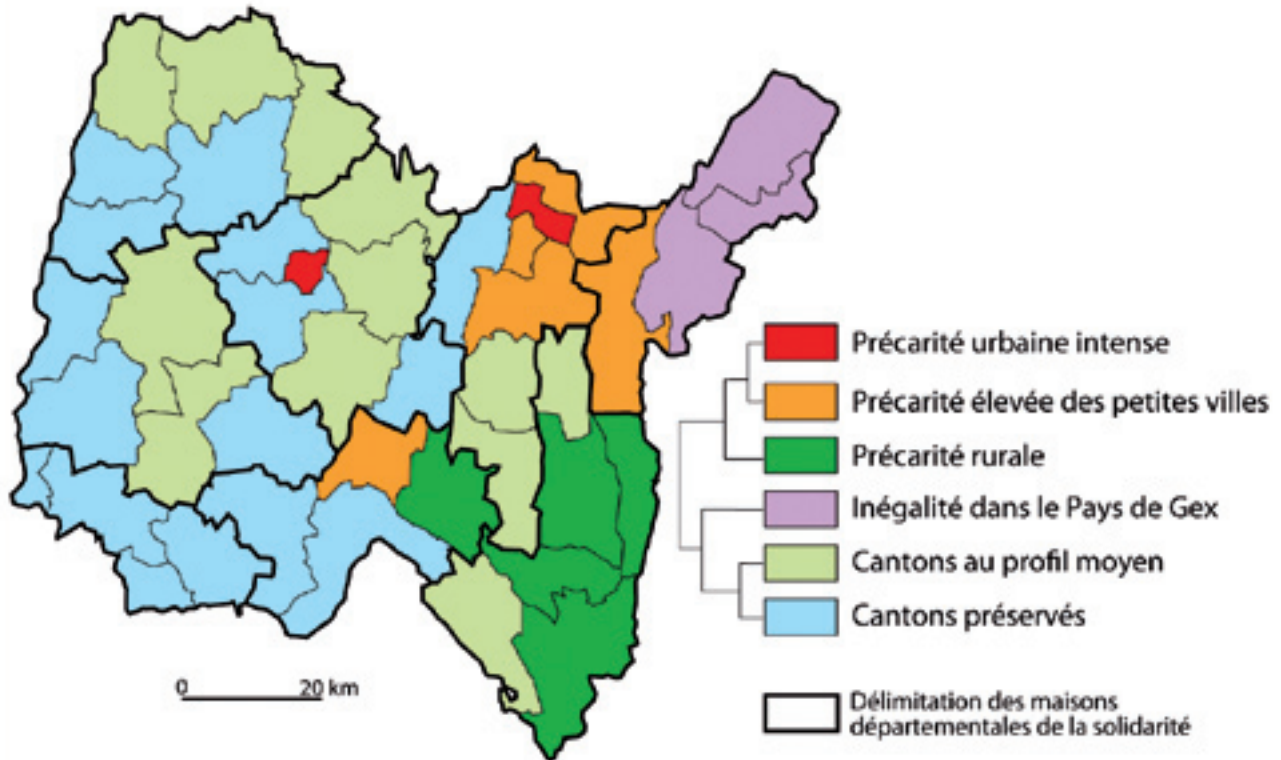
Un groupe de onze cantons (en vert clair sur la carte) se caractérise par un **profil moyen**. Majoritairement localisés en écharpe autour de Bourg-en-Bresse, de Pont-de-Vaux à Villars-les-Dombes, mais aussi à l'est dans les trois cantons ruraux de Brénod, d'Hauteville-Lompnès et de Lhuis, ce groupe est le plus proche de la moyenne départementale. Ce sont les cantons qui enregistrent le taux d'évo-

lution de la population le plus élevé entre 1999 et 2006 (12,3 %), signe d'une attractivité démographique certaine, mais le ratio « moins de 15 ans/65 ans et plus » est faible (1,1). Ce sont des cantons périurbains vieillissants. Le taux de logements sociaux y est le plus faible du département (9,2 %). Si les indicateurs Caf sont inférieurs à la moyenne départementale, on note cependant des signes de précarité liés au taux de demandeurs d'emplois de longue durée le plus élevé (12,4 %) et à un taux de bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés de 10 points supérieur à la moyenne départementale (56 % contre 46,4 %).

Enfin, seize cantons (en bleu clair sur la carte) peuvent être qualifiés de **préservés**. Ils sont localisés aux abords de Bourg-en-Bresse (Péronnas et Viriat), dans la Côtière - Val-de-Saône et la plaine de l'Ain (Miriabel, Montluel, Meximieux, Lagnieu, Reyrieux, Trévoux), la Bresse (Bâgé-le-Châtel, Montrevel-en-Bresse et Pont-de-Veyle), la Dombes (Chalamont, Saint-Trivier-sur-Moignans et Thoissey) ainsi que sur les contreforts du Haut-Bugey (Izernore et Poncin). La majorité des indicateurs de précarité est inférieure à la moyenne départementale. C'est dans ce groupe que l'on trouve le plus fort taux de foyers imposés sur le revenu (68,6 %). Cependant, des signaux sont à surveiller concernant la situation des familles monoparentales, plus souvent allocataires des minima sociaux que dans le département (18,8 % contre 17,6 %) et plus souvent à bas revenus (30,8 % contre 27,3 %).

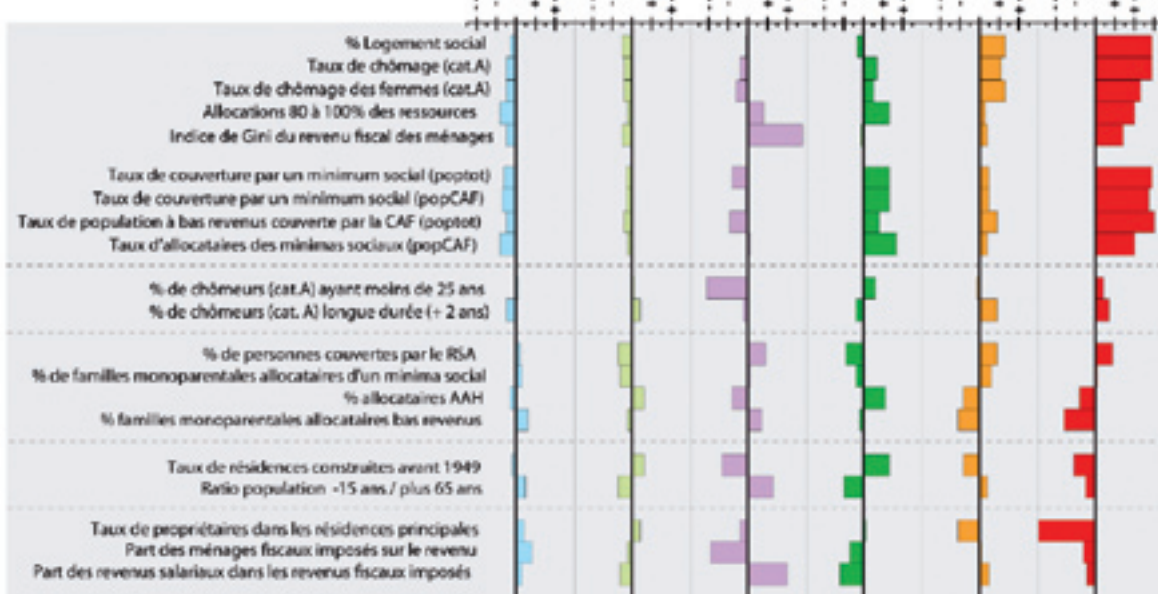


TPOLOGIE DE LA PRECARITE DANS LES CANTONS DE L'AIN EN 2009



Typologie issue d'une CAH totalisant 61% de l'information statistique

ECART DES CLASSES AU PROFIL MOYEN



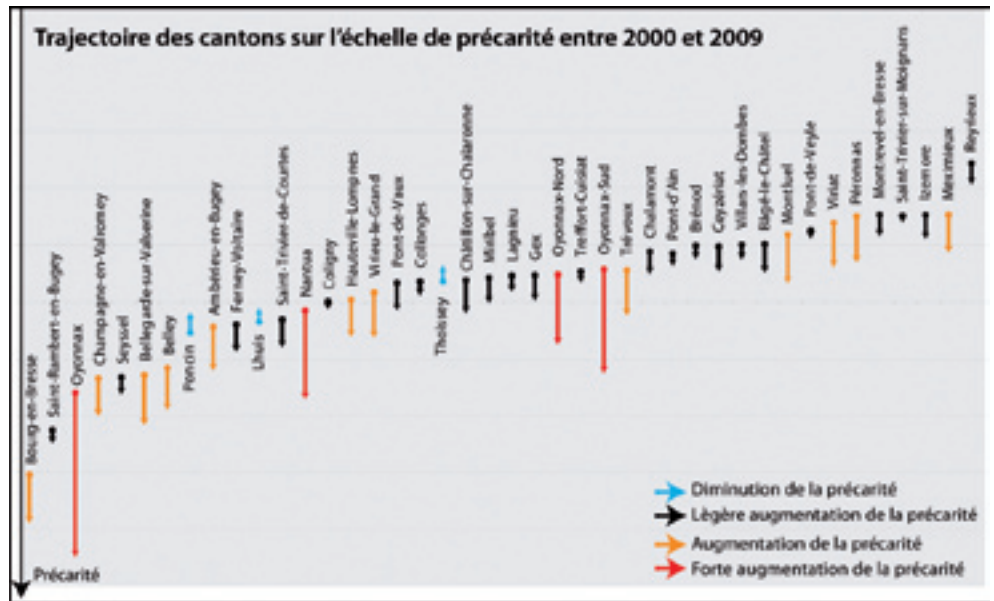
2006 : taux de propriétaires dans les résidences principales, taux de résidences principales construites avant 1949, ratio population -15 ans / plus 65 ans
 2007 : indice de Gini du revenu fiscal des ménages, part des ménages fiscaux imposés sur le revenu, part des revenus salariaux dans les revenus fiscaux imposés
 2009 : taux de logements sociaux, taux de chômage cat. A (total, des jeunes, longue durée, des femmes), taux de couverture par un minimum social (/pop. totale et /pop. allocataire CAF), taux d'allocataires des minima sociaux (/pop. allocataire CAF), taux de population à bas revenus couverte par la CAF (/pop.totale), % de personnes couvertes par le RSA, % de familles monoparentales allocataires d'un minima social, % de familles monoparentales allocataires à bas revenus, % allocataires AAH, taux d'allocataires pour lesquels les allocations CAF représentent 80 à 100% des ressources déclarées

sources : INSEE, EPICAF, Pôle Emploi, DREAL, DGI
 conception-réalisation : E. Bonerandi-Richard et M. Martin, UMR 5600 EVS

Pauvreté – Précarité dans l'Ain

ÉTAT DES LIEUX 2010

Le point indique la position du canton sur l'échelle de précarité en 2000. Les cantons sont classés selon leur score de précarité en 2000, du plus élevé (Bourg-en-Bresse) au plus bas (Reyrieux). La longueur du trait représente l'évolution de la position du canton entre 2000 et 2009 sur l'échelle de précarité. L'échelle de précarité de la légende, non graduée car relative, correspond au 1^{er} axe d'une ACP effectuée sur les 20 indicateurs à deux dates entre 2000 et 2009.



Trajectoires cantonales de précarité

L'analyse des trajectoires rend compte d'une aggravation de la précarité, puisque seuls 3 cantons sur 42 enregistrent une amélioration de leur position (Poncin, Lhuis et Thoissey). Entre 2000 et 2009, l'agglomération d'Oyonnax a connu l'augmentation de la précarité la plus marquée du département, dépassant Bourg-en-Bresse.

Les cantons du Bugey enregistrent des trajectoires de précarité à la hausse associées à des positionnements déjà critiques en 2000 (Champagne-en-Valromey, Belley, Ambérieu-en-Bugey et Hauteville-Lompnès). Si le canton de Saint-Rambert-en-Bugey connaît une faible augmentation de la précarité globale, sa situation s'était déjà considérablement dégradée avant 2000. Trois cantons du sud du département connaissent une forte augmentation de leur précarité globale (Miribel, Montluel et Trévoux) ainsi que Bellegarde-sur-Valserine au nord-est.

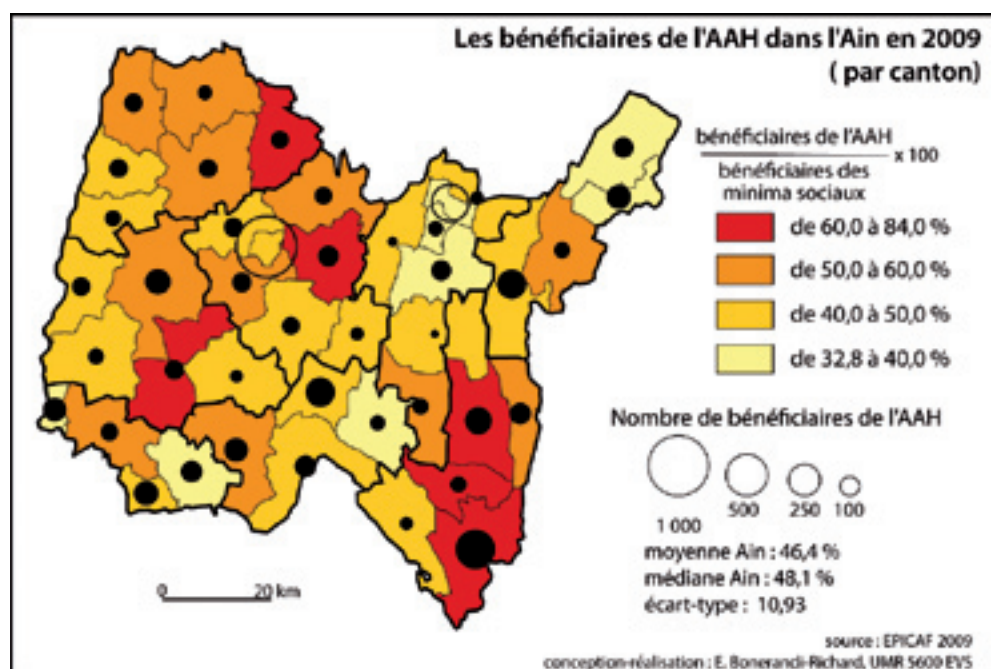
Les bénéficiaires du RSA en 2009

Dans le département de l'Ain, les bénéficiaires du RSA se répartissent entre 61 % de RSA socle seul, 29 % de RSA activité seule et 10 % de RSA socle et activité. Le RSA socle domine parmi les bénéficiaires du RSA dans l'ensemble des cantons, avec cependant des taux qui varient de 44 % à Izernore à 70,7 % à Ferney-Voltaire. À l'inverse, le RSA activité dépasse 35 % dans 11 cantons, dont Montrevel-en-Bresse, Meximieux, Ceyzériat, Reyrieux, Thoissey, Poncin, Izernore et Lagnieu. Le taux de bénéficiaires du RSA socle parmi l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux versés par la Caf est particulièrement élevé sur l'agglomération d'Oyon-

nax (associé au canton de Nantua), dans le Pays de Gex, dans les cantons de Saint-Rambert-en-Bugey, mais aussi de Meximieux et de Trévoux.

L'AAH, un marqueur de la précarité des espaces ruraux

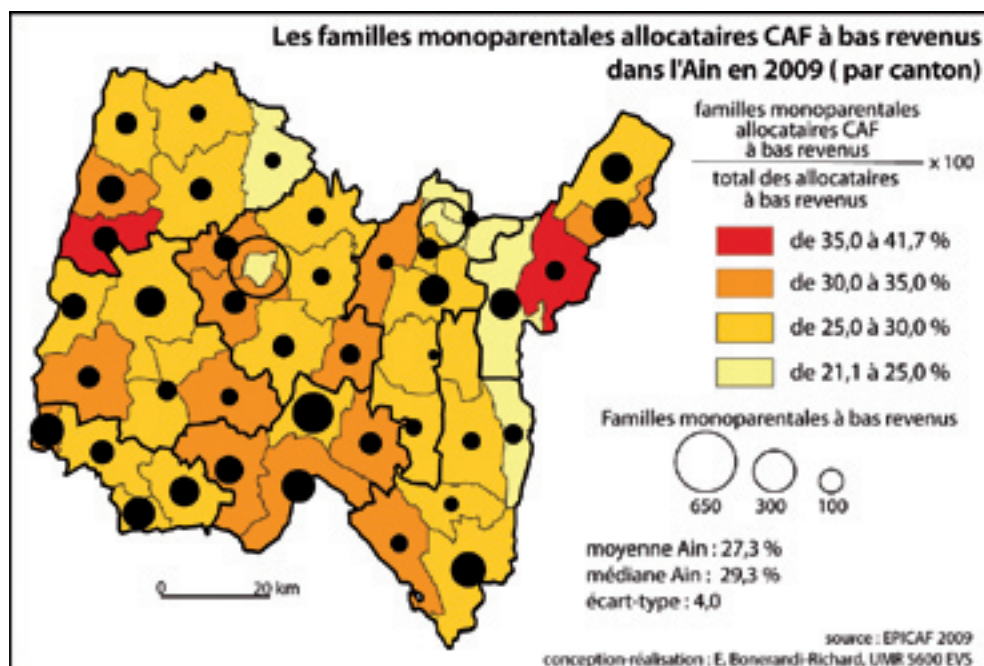
Si Bourg-en-Bresse concentre 17,2 % des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapés (AAH) du département en 2009, suivi par Oyonnax, les taux les plus élevés se localisent dans les cantons ruraux de l'Ain, avec une large surreprésentation du Bugey et de la Dombes. Ainsi, le canton de Belley regroupe seulement 3 % de la population de l'Ain mais 7,3 % pour les bénéficiaires de l'AAH.





Une géographie cantonale des bas revenus

Le taux de couverture des bas revenus⁵ présente une géographie contrastée du département entre l'est et l'ouest. Oyonnax arrive en tête avec un taux de couverture de bas revenus de 24,8 % (5078 personnes) contre 19,6 % pour Bourg-en-Bresse (6317 personnes). Suivent le canton rural de Saint-Rambert-en-Bugey (17,1 %, 711 personnes) et les deux petites villes de Nantua (16,5 %, 1881 personnes) et d'Ambérieu-en-Bugey (14,8 %, 2690 personnes). Le Bugey, du nord au sud, ressort avec des taux supérieurs à la moyenne départementale, à l'exception des cantons de Brénod et d'Hauteville-Lompnès, de même que les deux cantons bressans de Saint-Trivier-de-Courtes et de Pont-de-Vaux et le canton de Châtillon-sur-Chalaronne dans la Dombes.

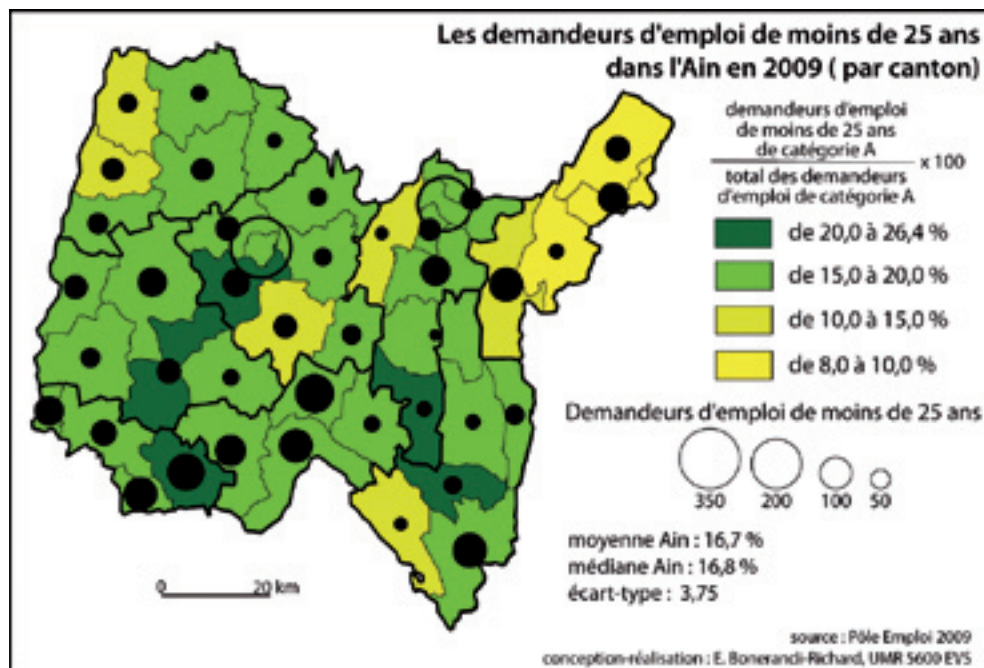


Les familles monoparentales, un public fragilisé

Les familles monoparentales représentent 27,3 % des allocataires Caf à bas revenus alors qu'elles ne représentent que 13 % du total des allocataires et 17,6 % des allocataires d'un minima social. Le phénomène est particulièrement marqué dans les cantons périurbains de la Plaine de l'Ain et du Val de Saône ainsi que sur le rebord occidental du Bugey.

Les chiffres du chômage et le chômage des jeunes

Si le taux de chômage départemental demeure relativement bas (6,4 % au 31/12/2009), la distribution cantonale de l'indicateur fait ressortir de très fortes différenciations spatiales entre un maximum de 14,5 % pour Oyonnax et un minimum de 3,6 % pour le canton de Reyrioux. Bourg-en-Bresse et Oyonnax concentrent à eux seuls 21,3 % des DEFM au 31/12/2009, alors que leur poids dans la population totale du département n'atteint que 12,6 %. Ce sont ensuite les petites villes qui sont impactées avec des taux variant de 7,5 % à 9,4 % pour Bellegarde-sur-Valserine, Belley, Nantua et Ambérieu-en-Bugey. Mais le chômage essaime également dans les cantons ruraux situés à la périphérie des pô-



les urbains. C'est le cas des cantons de Saint-Rambert-en-Bugey (8,4 %), Seyssel (7,6 %), Poncin (7,2 %), Virieu-le-Grand (6,8 %), Lagnieu (6,5 %) et Champagne-en-Valromey (6,5 %), même si les effectifs y sont compris entre 125 et 230 demandeurs d'emploi par canton.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 16,7 % des DEFM de catégorie A en 2009, alors qu'ils ne représentent que 11,8 % de la population totale du départe-

ment. Les taux les plus élevés de DEFM de moins de 25 ans parmi l'ensemble des DEFM concernent majoritairement trois cantons périurbains (Péronnas : 24,8 %, Villars-les-Dombes : 24,8 % et Montluel : 22,2 %) et deux cantons ruraux du Bugey (Virieu-le-Grand : 26,4 % et Hauteville-Lompnès : 20,5 %).

⁵ Rapport entre la population couverte par un bas revenu et la population totale des moins de 65 ans.



3. La parole des tables rondes

Les tables rondes ont permis de pointer la montée en puissance de certains publics et de nouvelles formes de précarité ainsi que les tensions vécues par les personnes et les structures dans un contexte d'injonctions fortes.

Bien connus, émergents et masqués : profils des personnes en situation de pauvreté et de précarité

Les « durablement touchés » sont bien connus des acteurs institutionnels et associatifs du fait de leur présence ancienne dans les dispositifs d'aide et d'accompagnement social. On pourrait rapidement les regrouper sous la bannière des bénéficiaires des minima sociaux, souvent ancrés durablement dans les dispositifs. Les témoignages ont notamment porté sur leurs difficultés du quotidien (éloignement de l'emploi, isolement, problèmes de santé, etc.) pour dégager le caractère global et complexe des processus.

Les « émergents » provoquent l'inquiétude, car ils témoignent d'une situation qui s'aggrave. Les jeunes ont fait l'objet de nombreux témoignages, de même qu'à l'autre extrémité de la vie, les personnes âgées. Les travailleurs pauvres ont également été mis en avant, témoignant de l'intensité des effets de la crise dans un département qui, jusqu'en 2008, paraissait préservé des difficultés économiques. Les « masqués » suscitent l'interrogation. On sait qu'ils existent, mais on ne peut les cerner, et encore moins entrer en contact avec eux, ce qui nécessiterait de les rendre visibles, mais comment ?

Une approche globale de la précarité

Les participants ont souligné le caractère global et complexe de la précarité, abordant la pauvreté monétaire, mais aussi

tous les aspects de la vie quotidienne, qu'il s'agisse du logement, de l'alimentation, de l'emploi, de la santé, des loisirs, de la culture, de l'épanouissement personnel et de l'image de soi. Quelques éléments relatifs à la différenciation spatiale ont été pointés, tels que « *la précarité en milieu urbain, c'est l'exclusion. La précarité en milieu rural, c'est la réclusion* ».

Des territoires

Les différenciations territoriales ont été peu abordées, ce qui peut tenir d'une fine connaissance qu'ont les acteurs avant tout du territoire sur lequel ils interviennent, mais ce qui soulève également la relativement faible connaissance de la situation sur l'ensemble du département, et surtout de sa diversité d'expression spatiale.

La situation est globalement bien connue sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse grâce à un réseau d'acteurs nombreux et relativement bien structurés. La crise économique et sociale du bassin d'Oyonnax a mis à jour les difficultés d'un territoire longtemps maintenu dans l'isolement d'un système productif qui fonctionnait. La vallée de l'Albarine est souvent considérée comme le territoire emblématique de la pauvreté ancrée et le Pays de Gex comme un espace où les inégalités sont intenses. Mais qu'en est-il ailleurs dans le département, dans les espaces périurbains et dans les espaces ruraux ? Ainsi, la pauvreté et la précarité dégagent, d'une part, **des territoires en vue** (ceux sur lesquels des structures existent et des réseaux sont organisés) et, d'autre part, **des territoires masqués** (ceux sur lesquels les structures sont moins nombreuses, moins connues et moins organisées).

Une organisation en réseau

La tenue des trois tables rondes a montré une organisation en réseau entre les acteurs de l'aide sociale, de l'accompagnement social et de l'insertion sociale et professionnelle, ou du moins l'existence de collaborations professionnelles. Si le Conseil général fait figure de chef de file de l'action sociale, les associations et leurs bénévoles ainsi que les structures de l'insertion sociale et économique jouent un rôle central. Les personnes en difficulté peuvent également s'organiser, mais le plus souvent les réseaux de personnes ne sont pas présentés comme des réseaux d'entraide ou de lobbying sur les pouvoirs publics, ce qui ouvre le débat sur le pouvoir décisionnel et la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à la vie de la cité.

Le temps : ne pas en perdre... ou savoir en prendre

La souffrance des personnes et le malaise des travailleurs sociaux face à cette souffrance et aux injonctions de résultats chiffrés ont été très largement évoqués. La question des temporalités de l'action sociale a été posée, entre le temps de l'urgence, le temps de l'attente dans la démarche administrative, le temps de la reconstruction des personnes, mais aussi le temps des processus avec des phénomènes qui ont une expression très rapide, et d'autres qui émergent sur le long terme comme des bombes à retardement, et le temps de l'évaluation des dispositifs d'accompagnement, temporalité contrainte de la réussite quantitative dominant dans un contexte général de réduction des dépenses publiques et contradictoires avec les profils des publics accueillis.

4. Quand les maires s'expriment sur la pauvreté et la précarité

L'enquête menée auprès des 419 maires du département a recueilli un taux de réponse de 36 % (151 questionnaires retournés), qui a permis de conduire une analyse détaillée de la vision des maires sur la situation et l'évolution des phénomènes de pauvreté et de précarité et sur les moyens mis en œuvre et/ou à mettre en œuvre pour les réduire.

Une pauvreté reconnue par les élus

Les situations de pauvreté et de précarité sont majoritairement reconnues par les élus sur leur commune (63 % quelle que soit la tranche de population). Ils estiment cependant 61 % à estimer qu'elles sont quantitativement faibles. Les maires des très petites communes (moins de 500 habitants) sont nombreux (28 %) à juger que les situations de pauvreté sont inexistantes sur leur commune. Concernant l'augmentation de la pauvreté depuis deux ans, les élus sont partagés entre un tiers pour lesquels c'est le cas, un tiers pour lesquels ce n'est pas le cas et un tiers qui ne renseignent pas la question. L'augmentation des situations de pauvreté est par contre largement reconnue pour les 3 communes de plus de 10 000 habitants ayant répondu au questionnaire.

Diversité des publics selon la taille de la commune

Les familles monoparentales constituent le public le plus fréquemment cité par les élus, toutes tranches de population confondues (46 %), suivies par les personnes âgées (37 %). Ce sont les personnes âgées qui sont le plus présentes dans toutes les tranches de population (de 30 % à 75 % selon la tranche). Plus la taille de la commune augmente, plus les élus ont tendance à considérer qu'une diversité de personnes est concernée par la pauvreté. Ainsi, les élus des communes de 500 à 999 habitants citent les familles monoparentales, les personnes âgées et les couples avec enfants; ceux des communes de 2 000 à moins de 10 000 habitants y ajoutent les jeunes adultes, et les élus des communes de plus de 10 000 habitants les populations étrangères. On constate donc une diversification et une complexification des types de publics en lien avec l'augmentation de la taille de la commune.

Les effets dominants de la crise économique
À 54 %, les élus, toutes catégories confondues, pointent les difficultés économiques comme caractéristiques des situations de pauvreté. Les difficultés monétaires arrivent en 2^e position (48 %). Les difficultés d'ordre familial (séparation, divorce, familles monoparentales) sont particulièrement évoquées par les maires des communes de 2 000 à moins de 10 000 habitants, soit les gros bourgs et la tranche inférieure des petites villes. Les problèmes de santé et d'accès aux soins n'apparaissent que pour les communes les plus peuplées (à partir de 5 000 habitants), de même que les difficultés liées au manque de formation (communes de 10 000 habitants et plus).

Les actions communales: aides d'urgence, proximité et orientation vers les organismes sociaux

Les élus agissent majoritairement sur leurs communes par des actions de proximité (écoute, information, conseil, accompagnement) et des aides d'urgence (notamment financières pour l'alimentation et les charges liées au logement). Les actions en direction des familles sont bien développées (aide au paiement de la cantine, services de garderie périscolaire et centres de loisirs). Les aides au logement et à l'emploi-formation arrivent bien après avec seulement 6 % des réponses totales. Les élus mettent très majoritairement en avant les compétences du CCAS auprès des personnes âgées (72 %) et des personnes en difficulté (64 %). Mais le rôle des CCAS est très variable selon la taille et le budget de la commune. Les élus orientent majoritairement les personnes en difficulté vers les structures d'action sociale territorialisées du Conseil général (maisons départementales de la solidarité et points accueil solidarité) et vers les associations caritatives présentes sur la commune ou à proximité (Croix-Rouge, Secours catholique, Restos du Cœur, etc.), le taux s'accroissant avec la taille de la commune (et certainement la présence et/ou la proximité géographique des structures associatives).

Une faible participation des populations en situation de pauvreté et de précarité à la vie de la commune

Le plus fréquemment (42 %), les maires expriment la non-participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité. En y ajoutant les 21 % des élus qui ne savent pas, seuls 17 % des élus considèrent que la participation des personnes en situation de pauvreté à la vie sociale de la commune est effective, les taux de réponse les plus élevés concernant les communes de 5 000 habitants et plus. Cela peut être lié à l'existence de lieux d'expression spécifiques dans les plus grandes communes ou à la présence d'une diversité de structures associatives permettant la participation de l'ensemble des populations de la commune. On peut également considérer que les élus des petites communes ne distinguent pas les personnes participant à la vie sociale de la commune en fonction du critère de pauvreté-précarité.

Une intercommunalité encore peu mobilisée

D'après la majorité des élus (52 %), les établissements intercommunaux à fiscalité propre auxquels adhère leur commune (37 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération dans le département) possèdent des compétences en matière d'action sociale, ce qui constitue un taux relativement satisfaisant. Cependant, les compétences d'action sociale sont relativement limitées, puisque qu'il s'agit majoritairement de la compétence « petite enfance/jeunesse » pour 65 élus parmi les 77 à avoir répondu favorablement. La compétence « personnes âgées/dépendance » n'arrive qu'en 2^e position, loin derrière (32 réponses sur 77), portée par les communes de 500 à moins de 2 000 habitants. Les compétences « accès à la culture et aux loisirs » et « insertion et emploi » ne recueillent qu'entre 20 et 30 réponses favorables, le logement social seulement 17.

Emmanuelle Bonerandi-Richard

